

11.2.3.6. du Regl. EU2015/1998 : Formation des personnes en charge de la fouille de sûreté des aéronefs

1 jour 4 heures

Programme de formation

Public visé

Cette formation est destinée aux personnes chargées de la mise en œuvre de la fouille de sûreté des aéronefs tel que désignées dans le programme de sûreté de l'entreprise de transport aérien : personnel navigant (PNC, PNT), agents de sûreté dédiés, personnel des sociétés de nettoyage (clean and search), personnel des assistants en charge du chargement / déchargement des bagages de soute et du fret, mécanicien, etc

Pré-requis

Avoir suivi une vérification de ces antécédents judiciaires prévu à l'Art.11.1.1 et 11.1.2 AIM du 11/09/2013 et dispositions du IV Art. R213-4-5 du CAC, Français Lu et écrit et parlé

Objectifs pédagogiques

- Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs et des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation, y compris, entre autres, la menace interne et la radicalisation.
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer les fouilles de sûreté.
- Aptitude à identifier des articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés.
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés.
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.

Description / Contenu

Paragraphe §11.2.3.6 du règlement européen n°2015/1998:
formation des personnes qui effectuent les fouilles de sûreté des aéronefs

Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques utilisées:

Affirmative (cours magistral)
démonstrative
interrogative
active

Qualification du formateur sûreté:

Formateur qualifié ou certifié de l'Aviation civile française



Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique PowerPoint® / Vidéoprojecteur / tableau / Paperboard Manipulations d'Articles Prohibés dont EEI factices Dans le cadre pratico-pratique, il est souhaitable de conduire la formation :

- sur le terrain ou sur avion ou maquette ou simulateur ;
- en salle avec les outils pédagogiques nécessaires, des mises en situations, des jeux, des études de cas ;

en FEL avec des vidéos, des photos, des jeux de type vrai/faux, zones à cliquer, montages photos avec erreurs et toujours avec des supports adaptés :

- aux aéronefs sur lesquels œuvrent les stagiaires ;
- leur métier.

Modalités d'évaluation et de suivi

A l'issue de cette formation 11.2.3.6, une vérification des compétences est organisée:
QCM avec note minimale de validation fixée à 12/20

VALIDITE

3 ans maximum ou dans les cas où les compétences n'ont pas été exercées pendant plus de six mois avant la reprise de la fonction de sûreté, ou dans le cadre de compétences nouvelles ou étendues, conformément au §11.4.2 du règlement européen n°2015/1998

Modalités Accessibilité

Le centre de formation REM dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap moteur pour les formations en présentielle. (Salle de formation en Rez de chaussée).

Merci de contacter notre secrétariat au 01 41 19 81 79 si vous êtes en situation d'handicap.

Profil du / des Formateur(s)

Qualification du Formateur en Sûreté:

Formateur qualifié ou certifié par l'Aviation civile française

09/12/2025